

Selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) le trésorier d'une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité et sur son site web la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus de la municipalité

RÉNUMÉRATION DES ÉLUS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOMS DE L'ÉLUS	RÉNUMÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Lorenza Beaudin	5253	2627	7880
Edwin Bond	2972	1486	4458
Jimmy Poirier	2573	1286	2859
Karl Dérosby	3048	1524	4572
Jacques Bernier	6164	3082	9246
Anne-Marie Boudreau	3319	1660	4979
Eddy Boudreau	2972	1486	4458
Total de l'année	26301	13151	39452

Diffusé le 19 janvier 2021

La direction générale